



LA MAYENNE
Le Département

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Service Sécurité, Études et
Exploitation

Parigné-sur-Braye, le 15 juin 2023

ATTESTATION

Dossier suivi par :
Jean-Jacques CABARET
Chef de service

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

N/réf. : JJC/CV

ATTESTE ET CERTIFIE QUE :

Dans le cadre de l'aménagement à intervenir le long de la RD 5 entre Gorrion et Vieuvy, le Département de la Mayenne se porte acquéreur des parcelles suivantes :

PARCELLES				
COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	N°	SURFACE
Vieuvy	La Grande Portion	B	818	19 m ²
Vieuvy	La Grande Portion	B	820	57 m ²
Vieuvy	Le Pré du Moulin	B	986	896 m ²
Vieuvy	Le Pré du Moulin	B	1081	1 354 m ²
Vieuvy	Le Pré du Moulin	B	1084	10 146 m ²
				12 472 m²

Ces acquisitions permettront de mettre en œuvre les mesures compensatoires environnementales nécessaires, en raison de l'impact du projet sur les zones humides comprises dans l'emprise de l'opération d'aménagement.

Étant précisé que les négociations sont en cours et que les acquisitions seront finalisées par acte notarié.

Attestation établie conformément à l'alinéa 3 de l'article R181-13 du *Code de l'environnement* dans le cadre du dépôt d'un dossier d'étude d'impact.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Pour le Président et par délégation :
La Directrice générale adjointe,

Sophie BONNIÈRE

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 54 60
✉ routesriviere@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr